



Forêts anciennes de l'Allier

...un patrimoine d'avenir

Pourquoi s'intéresser aux forêts anciennes ?

Les forêts anciennes se distinguent par l'absence de défrichement depuis au moins la première moitié du XVIII^e siècle, quelle que soit la gestion forestière pratiquée. Cette continuité forestière peut remonter à des temps beaucoup plus anciens (forêt médiévale, forêt antique). En raison de leur ancienneté, ces forêts constituent des hauts-lieux de la biodiversité en hébergeant des espèces qui ne se rencontrent que rarement ailleurs. Lorsqu'une forêt est défrichée (agriculture, urbanisation, etc.), on peut observer la disparition de ces espèces forestières, mais aussi des changements profonds et durables dans le sol. Même après reconstitution du couvert arboré, les bouleversements dus au pâturage, à la fertilisation, au chaulage ou au labour influent sur la flore, la faune et les champignons du sol et du sous-bois durant des siècles. C'est notamment le cas des plantes à faible capacité de dispersion qui, contrairement à certaines plantes aux graines voyageuses ou à des espèces animales très mobiles, mettront des siècles à conquérir de nouveaux terrains. Certaines plantes à bulbe ou à rhizome (Muguet, Maianthemum à deux feuilles...), ou des plantes dont les graines

sont disséminées par les fourmis (Anémone sylvie, Euphorbe des bois, Lailche des bois, Luzule des bois, Mélisse uniflore...) se déplacent de moins de 30 mètres par siècle !

Si le département de l'Allier est moins boisé que la moyenne nationale*, la proportion de forêts anciennes semble y être néanmoins particulièrement importante. Ce territoire porte ainsi une responsabilité particulière quant à la pérennité de ce maillon essentiel de la trame forestière, utile à la préservation de la biodiversité dans son ensemble. Par ailleurs, les forêts anciennes représentent un patrimoine remarquable tant au niveau naturel qu'historique et culturel, la forêt de Troçais en est un exemple vivant.

* Le taux de boisement, d'après la cartographie des forêts de l'IGN (liste ci-dessous), est de 21 %. C'est le chiffre de 17 % issu de l'Inventaire forestier de l'IGN, qui est statistiquement dérivé, car il est basé sur une définition plus stricte des surfaces forestières. Étant plus proche des conceptions cartographiques du XIX^e siècle, c'est le résultat obtenu par cartographie qui est utilisé pour mesurer les évolutions du taux de boisement entre les deux périodes.

Extrait de la carte d'État-major (feuilles d'Issoudun)

Une étude diachronique

Les cartes de l'État-major, produites entre 1825 et 1866, s'avèrent un excellent témoignage historique des forêts anciennes. Ces cartes militaires, assez précises et complètes, ont été réalisées à la période de « recul maximal » des forêts, juste avant l'exode rural et la déprise agricole. Les cartes de Cassini, moins précises et datant du milieu du XVIII^e siècle, se montrent moins pertinentes pour ce type d'informations. Une forêt cartographiée au XIX^e et toujours présente aujourd'hui a de bonnes chances d'avoir survécu aux défrichements successifs et peut être considérée alors comme probablement ancienne. C'est pourquoi, dans le cadre d'une étude sur les forêts anciennes du Massif central, le Conservatoire botanique national du Massif central, avec le concours financier du Conseil départemental de l'Allier, de l'État (FNADT) et de l'Europe (FEDER Massif central) et le concours technique de l'IGN, a numérisé les forêts indiquées sur les cartes de l'État-major puis les a comparées aux forêts actuelles. Cette carte « diachronique » est le fruit de cette comparaison.

Cette première étape indispensable à l'identification des forêts anciennes, comporte néanmoins certaines incertitudes. En effet, il s'agit d'une comparaison de deux « photographies » de l'occupation du sol à deux périodes différentes, entre lesquelles les forêts présentes sur les cartes de l'État-major ont pu être défrichées, connaître une période d'utilisation agricole, puis se reconstituer. Outre cette incertitude dans la reconstitution historique de la forêt, la précision des cartes de l'État-major reste inférieure aux cartes actuelles. Par mesure de précaution, on considérera donc un décalage éventuel des contours des forêts anciennes, récentes ou disparues de l'ordre d'une centaine de mètres.

Pour aller plus loin dans l'identification et la caractérisation des forêts anciennes, le Conservatoire botanique national du Massif central et ses partenaires vous proposent des outils, disponibles sur www.cbncmc.fr/forets

Extrait de la carte de Cassini (environs de Saint-Bonnet près de la forêt de Troçais)

Des forêts disparues

Depuis 150 ans, la surface forestière augmente en France comme dans l'Allier, où le taux de boisement, tous types de forêts confondus, a évolué de 14 % à 21 % sur cette période. Néanmoins, cette augmentation globale de la surface forestière est « l'arbre qui cache la forêt » : 29 % des forêts cartographiées par l'État-major au XIX^e siècle ont été rayées de la carte, soit l'équivalent de 11 000 terrains de football. Au cours des deux derniers siècles, l'augmentation de la surface forestière n'a compensé que partiellement les forêts perdues. En effet, une partie de la biodiversité forestière, liée à l'ancienneté, met des siècles voire des millénaires à recoloniser de nouvelles forêts. Si les Bois Noirs et la Montagne Bourbonnaise semblent avoir été peu touchés, les Limagnes et les zones actuelles de grande culture ont été massivement déboisées, en particulier le Forez. Les secteurs de bocage et de forêts de plaine, emblématiques de l'Allier, n'ont pas été épargnés : le Bocage du Bas Berry et les basses Marches du Bourbonnais auraient ainsi perdu plus de la moitié des forêts présentes au XIX^e siècle. Désormais soumis à la réglementation, ces défrichements ont diminué en intensité. Mais certains aménagements tels que les déviations routières continuent d'amputer ou de fragmenter des massifs forestiers anciens, dont l'importance pour la biodiversité est bien démontrée.

29 %
des forêts présentes sur les cartes de l'État-major auraient disparu depuis le XIX^e siècle
29 500 ha

Des forêts récentes

La moitié des forêts actuelles de l'Allier seraient récentes. Si elles hébergent rarement les espèces caractéristiques des forêts anciennes, elles ne sont pas pour autant exemptes de biodiversité. L'idée reçue selon laquelle les forêts récentes sont principalement constituées de plantations de conifères exotiques est fautive : elles sont en majorité constituées d'essences feuillues autochtones, parfois apparues spontanément sur les terres délaissées par l'activité humaine. Ces forêts sont globalement plus mélangées que des forêts anciennes dans lesquelles les essences ont longuement été sélectionnées par la sylviculture et par les conditions du milieu. Ce mélange d'essences est favorable à la biodiversité, et à l'adaptation au changement climatique. Souvent, ces forêts récentes ont permis de reconstituer une trame forestière continue, reconnectant des massifs anciens jusqu'alors isolés. Dans les secteurs où les forêts avaient quasiment disparu, notamment dans les gorges et plus encore dans les vallées alluviales de l'Allier et de la Loire, elles ont permis de reconstituer des milieux disparus tels que les forêts alluviales à bois dur figurant parmi les habitats les plus rares et menacés en France et en Europe.

21 %
de la surface départementale est forestière

47 %
des forêts actuelles seraient anciennes
72 600 ha

moins d'intérêt écologique. Enfin, c'est dans les grandes vallées alluviales et les Limagnes, excellentes terres agricoles, que les forêts anciennes sont les plus rares (un quart à un dixième des forêts actuelles y seraient anciennes).

L'Allier ne compte plus de forêts primaires (forêts jamais exploitées). Si les forêts anciennes conservent un patrimoine écologique important, elles ont été façonnées par la main de l'homme. En plaine, le Chêne et le Charme ont été favorisés au détriment du Hêtre, pour le bois d'œuvre (bois de marine, tonnageux) et de chauffage. En montagne, le Sapin blanc a été par endroits préféré pour produire du bois d'œuvre (sciages, charpentes, mats de marine...), alors qu'ailleurs, le Hêtre a localement été favorisé pour produire des bûches et du charbon de bois. Cette exploitation a parfois été intensive, entraînant une rarefaction des vieux arbres et du bois mort. Un quart des espèces forestières dépendent pour leur survie de ces éléments de maturité forestière. Les forestiers s'efforcent aujourd'hui de les prendre en compte.

Évolution des forêts du département de l'Allier entre le milieu du XIX^e siècle et aujourd'hui

- Forêts disparues
- Forêts présumées anciennes
- Forêts présumées récentes
- Villes principales
- Régions naturelles
- Cours d'eau principaux
- Espaces naturels sensibles
- Syndicat mixte des Monts de la Madeleine

Sources : carte réalisée à partir de la comparaison entre les cartes d'État-major (BD Cartho) État-major © IGN-2011 et la cartographie nationale des forêts actuelles (BD Forêt) version 2 © IGN-2008. Fond cartographique : BD Topo © IGN-2008. Régions naturelles (d'après Paysages d'Auvergne © DREAL Auvergne-2009, affiné par le Conservatoire botanique national du Massif central) ©BNMC©2020. Syndicat mixte des Monts de la Madeleine ©SMM©2018. Espaces naturels sensibles © Département de l'Allier-2011.
Rédaction : B. RENAUD, A. VILLEMET, J. TILLIARD-BLONDEL
Cartographie : V. HAMADJIAN, M. PIROUX & T. VERGNE / SIG CBN Massif central.
Conception graphique : S. PERERA / CBN Massif central. Reproduction et diffusion interdites sans autorisation préalable. © Conservatoire botanique national du Massif central - 2021 (première édition 2018).
Photographies : A. DESCHÊMECKER, A. MOREL, S. PERERA, Donnedarko37 - Wikimedia commons.

Pour aller plus loin dans l'identification et la caractérisation des forêts anciennes, le Conservatoire botanique national du Massif central et ses partenaires vous proposent une page web dédiée, consultez le QR Code ci-contre ou utilisez l'URL suivante.



<https://projets.cbncmc.fr/forets>



Allier le Département



Rejoignez-nous sur allier.fr



Opération financée par l'État FOND NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La carte des forêts anciennes de l'Allier a été financée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.



Carte des Forêts anciennes de l'Allier

53 %
des forêts actuelles seraient récentes
80 600 ha

...un patrimoine d'avenir

Des forêts séculaires

Près de la moitié des forêts présentes actuellement dans l'Allier figuraient déjà au XIX^e siècle sur les cartes de l'État-major, et seraient donc anciennes. Les secteurs de plaine sont les mieux pourvus. Ainsi, entre 60 et 80 % des forêts actuelles pourraient être anciennes dans le Val d'Allier Vichyssois, le bocage Bourbonnais ou la Solagne Bourbonnaise. Il s'agit en majorité de peuplements de Chêne sessile et de Chêne pédonculé, accompagné de Charme et de Hêtre, comme l'emblématique massif de Troçais. Certaines forêts anciennes ont été converties en plantations de conifères exotiques (Épicéa, Douglas...) particulièrement en Combraille Bourbonnaise. Contrairement à une idée reçue, les secteurs de « gorges escarpées » (Sioule, Cher...) aujourd'hui fortement boisés, comportent peu de forêts anciennes car ces zones étaient pâturées, il y a 200 ans. En montagne Bourbonnaise et dans les Bois Noirs, environ un tiers des forêts actuelles seraient anciennes. Il s'agit notamment de forêts de Hêtre et de Sapin blanc dont la moitié aurait déjà été converties en plantations de conifères exotiques, de

Fragon petit-houx (Ruscus aculeatus)

